confédération générale du travail
263, rue de Paris | 93516 Montreuil cedex
SIRET 77567845100060

Administration confédérale
☎ : 01 55 82 81 33
Réf : LB/BC – 24.110

- Note aux organisations

Sécurisation de notre activité syndicale

L'extrême-droite est aux portes du pouvoir.

Si elle y accède, cela lui donnera les moyens de développer sa stratégie (déjà en œuvre dans les mairies qu'elle détient) :

- Harcèlement politique des opposants ;
- Harcèlement administratif des organisations qui ne lui sont pas associées ;
- Répression policière et judiciaire à chaque fois que c'est possible…

Nous devons en débattre dans chaque structure et nous organiser pour laisser le moins de prise possible à l'extrême-droite sur notre CGT et ses militants.

L'efficacité des règles de sécurité dépend de leur bonne application par chacun.

1. Sécuriser les locaux

En Italie, dès que l'extrême-droite a été élue, les locaux de la CGIL ont été attaqués, tagués, etc.

Nous devons veiller à installer des dispositifs (grilles, serrures ou portes renforcées, alarmes…) qui empêchent les effractions dans nos locaux.

Les éléments sensibles (comptes, listings, dossiers…) doivent être placés dans des endroits sécurisés.

Il peut également être utile, lorsque c'est possible, de sensibiliser les adhérents habitants à proximité pour qu'ils assurent une certaine surveillance (uniquement pour lancer l'alerte en cas de souci, et sans se mettre en danger).

2. Sécuriser les initiatives

La provocation dans les initiatives publiques est également un grand classique de l'extrême-droite.

Les Préfets vont durcir les conditions d'acceptation des manifestations.

La question des ALS (Animation des Luttes et Sécurité) doit donc être posée dans tous les syndicats.

Toute initiative publique (manifestation, débat public, conférence, et même distribution de tracts) pourrait prochainement être soumise à notre capacité à la sécuriser. Il est indispensable que chaque syndicat dispose d'un service d'ordre, même s'il n'est composé que de 2 ou 3 camarades, en proportion de la taille du syndicat.

Chaque Union départementale et Fédération doit disposer d'un réseau des responsables ALS de chaque syndicat de manière à mobiliser rapidement des camarades identifiés par ces responsables lorsque c'est nécessaire.

Il existe un module de formation pour les responsables, et un module de formation pour les équipiers.

Ces formations permettent d'aborder le rôle et le fonctionnement des ALS, les principes d'organisation, les attitudes à tenir, les relations avec les autorités ou avec les groupes autonomes, la manière de réagir à différentes situations, etc.

N'hésitez pas à solliciter la Confédération pour les organiser dans votre Union départementale ou fédération.

Il faut noter que la tactique de l'extrême-droite a été mesurée dans les dernières manifestations féministes et marches des fiertés LGBTQIA+ : un groupuscule tente de s'incruster, s'affronte aux participants « classiques » et fait des vidéos qu'il diffuse immédiatement pour se victimiser et brouiller le message des initiatives. Sur la marche des fiertés de Paris, la police a refusé d'intervenir en prétextant n'avoir « pas les effectifs ». Il est donc impératif d'avoir un service d'ordre CGT.

Il est utile également d'avoir dans chaque initiative publique un camarade qui filme les évènements, de manière à pouvoir opposer des preuves à celles qui pourraient être présentées par la police ou par les groupes provocateurs.

3. <u>Sécuriser les communications</u>

Plusieurs scandales ont montré que les pouvoirs politiques pouvaient procéder à un espionnage illégal des téléphones.

Si vous utilisez un smartphone, un logiciel espion peut recueillir vos informations en utilisant la caméra et le microphone de votre téléphone pour vous espionner, enregistrer les frappes au clavier saisies, suivre votre emplacement et voler les fichiers sensibles.

Pour qu'un téléphone soit espionné, il faut qu'un logiciel y soit installé. Cela peut arriver par transfert (si vous cliquez sur un lien de sms ou de mail), par connexion, etc…

Pour sécuriser un peu vos communications :

- Ne cliquez JAMAIS sur des liens reçus par mails ou par sms dans des messages inhabituels ou des expéditeurs inconnus ;
- Ne pas se connecter à un ordinateur que vous ne connaissez pas (même pour charger la batterie du téléphone) ;
- Ne pas recharger votre téléphone via un câble branché sur un port USB dans les lieux publics (gare ou autre) ;
- Changez vos codes PIN et codes d'accès régulièrement (utilisez un gestionnaire de mots de passe) ;
- Mettez à jour les navigateurs ;

- Utilisez toujours des logiciels de cryptage (recommandé : Signal) qui permet d'appeler, d'envoyer des SMS ou de créer des groupes en chiffrant les données transmises…
- Lorsque vous avez des discussions sensibles, laissez les téléphones portables dans une autre pièce.

Des conseils plus complets sont disponibles sur https://www.guide-protection-numerique.com/

(Vous y trouverez différentes rubriques : je sécurise mon téléphone / je sécurise mon ordinateur / je sécurise ma navigation internet / je sécurise mes réseaux sociaux…)

Des informations et des conseils sont également disponibles sur : https://cyber.gouv.fr/decouvrir-la-cybersecurite

Pour les envois de mails, attention à ce que les adresses des destinataires ne soient pas visibles (mettez les adresses dans les copies invisibles « Cci »).

Faire attention aux publications sur les réseaux sociaux : ce que vous publiez pourra être utilisé dans des procédures judiciaires (plusieurs camarades en ont fait les frais). Les réseaux sociaux sont considérés par la justice comme une place publique, même s'il s'agit d'une page personnelle.

Pour les ordinateurs ou tablettes, ne connectez jamais une clef USB que vous ne connaissez pas.

Quelques vidéos informatives rapides (2 min) :

- ➔ Pourquoi et comment sécuriser son téléphone mobile ? https://www.youtube.com/watch?v=4R7R_ekbtKQ
- ➔ Pourquoi et comment sécuriser son adresse de messagerie ? -> https://www.youtube.com/watch?v=qx28lz9XR4s
- ➔ Pourquoi et comment sécuriser son adresse de messagerie ? -> https://www.youtube.com/watch?v=qx28lz9XR4s
- ➔ WiFi public : comment empêcher le vol de mes données ? -> https://www.youtube.com/watch?v=u6YkTgvOF3M
- ➔ Comment utiliser les réseaux sociaux en toute sécurité ? -> https://www.youtube.com/watch?v=sgyFt0wI1YE

4. Sécuriser l'existence légale du syndicat : Cf. note Vie Syndicale.

Les patrons n'hésitent plus à contester l'existence, la représentativité ou l'indépendance des syndicats CGT. L'extrême-droite pourrait généraliser cette démarche.

Pour éviter de prêter le flanc à ces attaques, il faut :

- Mettre les statuts à jour (s'assurer que les périmètres géographiques et professionnels sont clairs et à jour, de même que les dénominations). Et disposer des preuves que ces statuts sont respectés (périodicité des congrès, PV de l'élection des dirigeants…). Bien sûr, tous ces éléments doivent être déposés en mairie.
- Assurer la publication des comptes. C'est le point qui est le plus retenu par les tribunaux pour invalider la candidature d'un syndicat aux élections par exemple.

5. Sécuriser le fonctionnement du syndicat :

Avec l'évolution des technologies, nous sommes parfois devenus dépendants d'outils dont nous pourrions être privés sur décision administrative. Il faut donc assurer un plan B, notamment en matière de recensement des adhérents.

Montreuil, le 5 juillet 2024